

## Demande d'utilisation d'enveloppe 2,1 % Plan pour des dépenses dédiées à la transformation des conditions de réalisation de la formation

Code ETS: Établissement:	
	I D 2 C 2 march .
Personne a contacter /	Référent:
Tél.:	Email:
<b>Montant* demandé T'</b> Dans la limite du plafond autorisé	rc:
Dont (facultatif):	
Achat de matériel :	
Prestation conseil:	
	Fait à :
	Le:
	Directeur d'établissement :
	Signature:
	Document à retourner à votre délégation

- Les factures adressées sont supérieures au montant TF initialement communiqué (dans la limite du plafond),

Le montant est modifiable dans 2 cas:

- Lors de la clôture, pour communication du montant TF définitif.



## DÉPENSES ÉLIGIBLES/NON ÉLIGIBLES

Une fois une partie du 83% dédiée à la transformation précitée, **cette affectation est définitive** à la clôture d'exercice 2020 et ne peut être utilisée pour un autre objet.

Les dépenses éligibles au titre de la transformation des conditions de réalisation de la formation sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- Achat de matériel informatique destiné à la formation
- Achat de matériel de simulation
- Achat d'une plateforme e-learning à l'exclusion de l'abonnement
- Achat de prestation d'aide et de conseil (hors audit) : par exemple Appui à la réalisation en interne d'ou-tils multimédias ou prestation externe de transformation, Adaptation de contenu de formations in-ternes à des nouvelles modalités de dispensation,...

## Ne sont pas éligibles (liste non exhaustive) :

- **7** Dépenses d'audit
- 7 Dépenses d'abonnement
- Dépenses de location
- **7** Mobilier de salle de formation
- 7 Travaux
- 7 Locaux: Achat, construction, location